

MARSILLY actu

Dans ce numéro :

- Les travaux de voirie débutent ! 2
- La REUT, enfin ! 2
- La vitesse dans Marsilly 2
- Liaison cyclable Marsilly-Lagord 2
- Recherche de volontaires pour planter des haies 3
- Amis des chiens et ...des hommes ! 3
- Les déchets et les nouveaux rythmes de collecte 3
- Le Vieux Tape-Cul 4
- Sport Pour Tous 4
- Le Club du Vieux Chêne 4
- Côte à Coast 4
- Les Amis du Livre 4
- L'Atelier du Yoga 4
- Les 24 H de la Pelle 4
- Ecole de Judo Jujitsu 4

MEMO

Ouverture de la Mairie :

Lundi et jeudi : 9h00 à 17h30
 Mardi : 13h30 à 17h30
 Mercredi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30
 Vendredi : 9h00 à 17h00
 ☎ 05 46 01 30 10
 ✉ mairie@marsilly.fr

Permanence des élus :

Hervé PINEAU, Maire : sur RDV
 Jacques GLENAUD (urbanisme et voirie) sur RDV
 Laureyne VIAUD-TANQUART (vie des écoles) : sur rdv
 Franck COUDRAY (bâtiments, réseaux, espaces verts) Sur RDV

Ouverture de l'Agence Postale Communale :

Mardi à samedi : 9h00 à 12h00
 Mercredi après-midi : 15h à 18h00
 ☎ 05 46 01 95 04

Site internet et appli :

www.marsilly.fr
 IliWap (code marsilly)
 FB : mairie de MARSILLY

Directeur de Publication : Hervé PINEAU

Comité de rédaction : Elus et associations

Crédits photos : Service Municipal et associations

Impression et tirage : 1 700 exemplaires - Aptprim

L'Edito du Maire

L'année a commencé sur les chapeaux de roues. Plusieurs chantiers sont ouverts ou en passe de l'être, fruits des préparations des années antérieures. C'est une bonne nouvelle pour Marsilly.

Notre commune n'est pas une île, et les événements nationaux ou internationaux nous touchent peu ou prou. La dérive du pouvoir issue néanmoins d'un processus démocratique laisse les collectivités dans le brouillard.

Pourtant ce mois de janvier a apporté de bonnes nouvelles avec la paix ou le désir de paix qui avance pas à pas. Ceci pour signifier que nos partenaires, Département, Etat, en attendant une confiance retrouvée, réduisent leur soutien ou l'annulent, car Marsilly a un potentiel fiscal élevé. La cigale chante mieux que la fourmi et chez nous tout doit finir en chanson.

Vous trouverez plus loin des invitations à la prudence ou à l'adoption de gestes nouveaux. Si le Code Civil règle nos vies depuis Napoléon Bonaparte, et le Code de la Route règle nos déplacements, les abus de droit comme les manquements sont source de tensions. On peut condenser tout cela à avoir un peu d'attention et de patience pour les autres.

Les abeilles sont solidaires entre elles et œuvrent dans un seul sens. On doit pouvoir faire mieux que ces insectes.

Le Maire,
 Hervé PINEAU

DÉMARCHES LIÉES À LA NAISSANCE

ÉTAT CIVIL / MATERNITÉ

A compter de janvier 2025, les démarches liées à la naissance s'effectueront au service ETAT CIVIL de la Mairie de La Rochelle.

HORAIRES D'OUVERTURE :
 Du lundi au vendredi 09h30-12h30 et 13h00-17h00
 Le mardi 09h00-12h30 et 13h00-17h00.

ADRESSE :
 3 Place Jean-Baptiste Marcet
 17000 LA ROCHELLE
 Vous devez prendre rendez-vous auprès du service Etat civil par téléphone et remplir la pré-déclaration de naissance en ligne disponible sur larochelle.fr.

TÉLÉPHONE :
 05 46 51 79 30 (touche 3)

COURRIEL :
naissances@ville-larochelle.fr

Vous devez impérativement déclarer la naissance de votre enfant dans les 5 jours suivant sa naissance, au service ETAT CIVIL de la Mairie de LA ROCHELLE.

Plus d'informations en scannant ce QR Code

Fusion des écoles

Dressant le constat d'une diminution des effectifs des deux écoles, et à la faveur du prochain départ en retraite de la directrice de l'école élémentaire, l'Inspectrice de la circonscription, représentant le Directeur académique des services de l'Education Nationale, a sollicité la Commune afin qu'elle s'engage dans une démarche de fusion des écoles Jean de La Fontaine et Jean Ferra en une seule entité administrative, à compter de la rentrée de septembre 2025.



Soutenant l'intérêt de ce schéma, garant d'une continuité pédagogique pour les élèves, depuis la petite section jusqu'au CM2 (meilleure connaissance de tous les enseignants par les élèves, conseil des maîtres commun aux 3 cycles, vision d'ensemble des élèves, et meilleur suivi des enfants et des fratries), et permettant une simplification administrative avec une direction unique, et donc un seul interlocuteur, l'Inspectrice a invité les conseils d'écoles à émettre un avis sur ce projet de fusion, et le Conseil Municipal à se prononcer.

La synthèse des votes des deux conseils d'école reflète une majorité en faveur de la fusion ; au vu de ces avis, le Conseil Municipal a approuvé le projet à l'unanimité.

Il reste désormais 7 mois aux équipes pédagogiques et municipales pour préparer la nouvelle organisation... et baptiser l'école primaire issue de cette fusion.

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2022, ceux entrant au CP et les nouveaux arrivants sur la commune se dérouleront du **3 au 31 mars 2025 de 9h00 à 16h00.**

Il conviendra de se présenter en mairie avec livret de famille, justificatif de domicile et certificat de radiation scolaire de la précédente école pour les nouveaux arrivants.



Prochaine réunion
du Conseil Municipal

Mardi 18 février 2025
à 19h00
Salle du Conseil
En Mairie

Retrouvez le
compte rendu
sur le site www.marsilly.fr

Les travaux de voirie débutent !

Réaménagement de la rue du Palais

Des travaux de réaménagement de la rue du Palais ont débuté fin janvier, et s'échelonnent jusqu'à la mi-juin.

Ils visent à :

- Améliorer la circulation et la sécurité des usagers
- Moderniser les infrastructures de voirie et de réseaux
- Valoriser l'esthétique et la fonctionnalité de l'espace public

L'opération comporte plusieurs volets :

- ☞ Aménagement de la voirie : Passage en sens unique, suppression des trottoirs, installation d'un caniveau central en pavés.
- ☞ Travaux réseau pluvial : Résolution des débordements grâce à une déconnexion et un agrandissement du réseau existant.
- ☞ Renouvellement AEP : Reprise des branchements du réseau sans remplacement complet.

Pendant toute la période le plan de circulation sera modifié dans cette zone, ce qui impactera également la collecte de déchets.

Plus d'infos sur : www.marsilly.fr

Rue de l'Eglise

Depuis de nombreuses années, la Commune sollicite le Département de la Charente-Maritime pour qu'il assure la requalification de la rue de l'Eglise, voie départementale, et axe de liaison structurant entre le sud de la commune et le centre-bourg. Historiquement, ce type d'opération était financé à parts égales par chacune des collectivités susvisées.

Or, confronté à de très fortes contraintes financières, le Département a informé la Commune qu'il n'était plus en mesure de budgéter cet investissement en 2025, sans pouvoir par ailleurs lui donner de visibilité sur un calendrier pluriannuel. Il a en revanche proposé à la Commune de lui transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage du chantier. Concrètement, cela signifie que le budget communal prendra en charge 100% du coût des travaux, tandis que les services départementaux en assureront la coordination à titre gracieux.

Le Conseil Municipal a accepté cette proposition, considérant que l'on ne pouvait plus différer le réaménagement de cette rue, pour des raisons sécuritaires. Il a décidé de porter l'effort sur le tronçon nord de la rue (de la rue des Cluzeaux à la rue de l'Ancienne poste).

L'opération, qui emportera une modification de la circulation, avec mise en sens unique de cette portion (sud vers le nord), consistera à :

- créer des cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite
- réduire la vitesse des véhicules dans la traverse
- réhabiliter la chaussée et les trottoirs
- maintenir des stationnements.

La communauté d'Agglomération de La Rochelle entreprendra des travaux sur le réseau d'eau potable au 1^{er} trimestre. Les travaux de voirie devraient débuter au printemps.

La REUT, enfin !



Le chantier pour la réutilisation des eaux de la station d'épuration de Marsilly pour l'irrigation des trois terrains de la plaine des sports a débuté: des réseaux enterrés sur les trois terrains, 1,2 km de canalisation, une défense grillagée, une station de pompage.

Les mesures à prendre qui nous sont imposées par l'Etat sont drastiques. La qualité future des pelouses impose un chantier d'automne ou un semis de fin d'hiver.

La vitesse dans Marsilly

Vous êtes nombreux à vous indigner de la vitesse de circulation dans la commune. Nous aurions pu espérer que le passage à 30 km/h dans le village, et à 20 km/h dans des endroits sensibles comme la place des Carrelets, soit une prise de conscience.

Pour certains, non : 15% des automobilistes ont des comportements irresponsables, selon les bases utilisées pour les études statistiques. On peut espérer que tous ceux qui fustigent le comportement des autres sont exemplaires quand ils circulent devant chez les autres. Ce n'est pas chose acquise non plus.

Dès lors que vous circulez en 3^{ème} dans Marsilly (avec une boîte mécanique bien sûr) vous êtes en infraction. Lors des vœux de la gendarmerie, il a été révélé qu'un véhicule radar supplémentaire arrive. Souvenez-vous que se faire prendre à 60km/h c'est 3 points, suspension parfois du permis et amendes.

Se dire aussi que n'importe quel policier peut vous administrer 90€ d'amende sans perte de point s'il estime que vous roulez trop vite « eu égard aux circonstances ».



Liaison cyclable Marsilly- Lagord

La création de la future piste cyclable, qui doit nous relier à Lagord, avance au rythme de ce mode de déplacement : doucement !

Un géomètre, la SCP Chantoiseau, a reçu commande pour borner le terrain et rassembler les collectivités concernées. La CDA a effectué les sondages de sol.



Recherche de volontaires pour planter des haies



Deux projets de plantation de haies devraient se réaliser en mars, où l'aide de volontaires serait la bienvenue :

un premier projet le long des grillages des terrains de sport, rue Gaston Aujard, un second, en bordure de champ le long de la piste des motos, sur l'ancienne route de La Rochelle.

Si la première sera une haie à la fois protectrice et décorative, la seconde sera une haie champêtre de 400 mètres pour les oiseaux de demain.

Vous pouvez vous manifester par téléphone à la mairie au 05 46 01 30 10 (taper 5 pour joindre l'accueil) ou par mail à mairie@marsilly.fr. Attention il peut pleuvoir : prévoir alors un ciré et des bottes pour jardiner.

Amis des chiens et... des Hommes !

Toutou en laisse, ennuis évités. Nos amis les chiens vivent dans un monde d'odeurs et non d'images comme nous, ils ont besoin de se dépenser et de relever chaque jour des messages olfactifs.

Par affection nous les laissons libres parfois.

Ils doivent néanmoins être tenus en laisse en ville. Certains sont agressifs et attaquent leurs congénères, d'autres risquent de se faire tuer, certaines personnes en ont peur, et le plus bête en l'occurrence est le chien affectueux qui a fait chuter ce mois une personne âgée.

Imaginez que la personne finisse en fauteuil roulant. Ce serait payer cher la balade de Médor, très cher.



Les déchets et les nouveaux rythmes de collecte

Lors de la réunion publique à Nieul-sur-Mer le 8 janvier, les nouveaux rythmes de collecte ont été présentés. Vous avez reçu fin janvier une information de la CDA dans vos boîtes à lettres.

Le rythme de collecte passe à 15 jours et nous ne paierons plus en fonction de la valeur locative de notre résidence mais en fonction de notre production de déchets. C'est-à-dire à la «présentation de poubelle». D'où la nécessité de les rentrer pour éviter les conflits. Quelques indéclicats pourraient profiter de cette opportunité pour se délester dans votre container.



Nous trions mal et nous serons «rééduqués» bientôt dans le bon sens. Le tri devient un enjeu majeur. Ainsi il est proscrié de déchiqueter ses cartons en dessous de la taille d'une demi feuille. Nous pouvons cependant écraser nos bouteilles plastiques pour réduire le volume. Un ensemble de bons gestes à adopter, avec une diversité d'emballages qui complexifie le tri.

Le bât blesse sur l'inévitable projet de containers collectifs. En effet il est prévu de permettre à tous ceux qui n'ont pas de containers de déverser leurs déchets dans des points d'apports volontaires (PAV), c'est-à-dire de grosses poubelles de rues. Ces PAV seront munis d'un lecteur de badge et les utilisateurs devront badger pour s'acquitter de leur redevance et se débarrasser de leurs sacs. La CDA préconisait l'implantation d'un point d'apport place des Carrelets ; nous avons plaidé pour une installation vers l'Horizon afin de satisfaire le cœur historique sur le chemin du travail, et une seconde à Nantilly proche de la place des marronniers.

L'expérience montre que bien qu'un container à verre soit plein, certains indéclicats persistent à poser leurs bouteilles ou bidons de javel en plastique (!) au pied. Ils obligent ainsi des salariés à ramasser leurs déchets. C'est normal pour eux, puisqu'ils payent des impôts (ou pas d'ailleurs). C'est aussi normal de leur administrer 1500 € d'amende s'ils se font prendre.

Ce type de comportement a un impact direct sur l'avenir. En effet tout sac poubelle jeté par terre devra demain être ouvert par les employés communaux, puis trié par leurs soins, les déchets seront alors répartis dans les poubelles de la commune qui devra payer leur élimination. Un travail peu ragoutant que certains n'hésiteront cependant pas à leur faire réaliser.

Naturellement pour les spécialistes qui ont pensé le système, le risque est insignifiant, voir ridicule, le propos exagéré, la nécessité d'avoir confiance dans l'Homme et l'expérience digne d'être menée. Dans un pays habitué à l'assistanat, où la fraude à l'impôt est un sport et l'incivisme déjà monnaie courante pour les déchets, on a le devoir d'être optimiste.

D'autres font remarquer que touristes et associations sont devant un mur s'ils veulent jouer le jeu. Il y a là une difficulté certaine.

Un test sera fait. Au regard des comportements, les points d'apport volontaires seront soit maintenus, soit démonstrés, soit équipés de caméras vidéo comme à Aytré où le système a été amorti en moins d'un an à raison de 500€ par bouteille déposée à côté. C'est très tentant et le port de la cagoule n'évite pas le PV.

Que tous ceux qui s'indignent du ton de l'article viennent mettre les mains dans les poubelles.

Le coin des Associations



L'Association intercommunale du Vieux Tape-Cul gérant « Le Boucholeur » tiendra son assemblée générale le 8 février 2025

Le vieux gréement qui a pour vocation de représenter la mytiliculture et de faire découvrir le passé et le présent de la Baie de l'Aiguillon est actuellement en travaux pour repartir sur les flots au Printemps

Il participera aux manifestations nautiques de la saison et reprendra ses balades en mer pour les amateurs (8 passagers) pour cet été et ce début d'automne, ce en fonction des possibilités et des marées, au 06 72 83 00 50

Le rallye de la Moule aura lieu le samedi 28 juin à Marans

Plus d'info en cours d'année sur la page facebook « Le Boucholeur »



Le **Club du Vieux Chêne** qui a été créé en avril 1976, a tenu une assemblée générale extraordinaire le 17 Janvier 2025 à la salle SIMENON, suite à la démission de son président et secrétaire. Faute de candidat, il fallait alors se prononcer sur maintien du club ou sa mise en sommeil.

A l'issu du vote, il a été décidé que le club continuera ses activités dans les conditions qui seront élaborées lors d'une réunion d'un conseil d'administration restreint qui aura lieu le 7 Février 2025 à la mairie. En espérant plusieurs personnes pourront être cooptés pour enrichir le conseil.

LONGUE VIE AU CLUB DU VIEUX CHENE EN ESPERANT QUE NOUS POURRONS FETER SES 50 ANS.



Rejoignez l'association «**Côte à Coast**», jumelage avec Baltimore (Comté de Cork), afin de partager votre amour pour l'Irlande et renforcer les liens avec nos amis de Baltimore.

Vous pourrez ainsi pratiquer et améliorer votre anglais lors des conversations hebdomadaires de Phil, ou chanter en rythme les balades irlandaises avec Henri et ses musiciens ou profiter de la bonne humeur générale lors des sorties pub et autres journées découvertes.

Déjà neuf années que nous faisons vivre le jumelage entre Marsilly et Baltimore. Un voyage à Cork-Baltimore est prévu cette année.

A vos agendas : assemblée générale le mardi 4 février; fête de la Saint-Patrick le lundi 17 mars.



L'Atelier du Yoga de Marsilly continue de grandir et nous remercions les 90 adhérent(e)s pour leur fidélité et leur implication dans notre village. Nous continuons d'accepter de nouveaux élèves en cours de saison donc n'hésitez pas si vous souhaitez nous rejoindre. Les cours se déroulent dans différentes salles de la commune prêtées gracieusement par la municipalité, ce qui nous permet de proposer des tarifs attractifs.

Comme chaque **1er mai** depuis quelques années, nous continuons notre rendez-vous Solidaire de **Yoga face à l'océan**. Cet événement permettra de participer aux frais relatifs aux séances de yoga dont bénéficient, pour le moment bénévolement, les enfants de l'école primaire de Marsilly tous les jeudis pendant l'interclasse.

Une tombola sera également organisée pour toutes les personnes qui souhaitent soutenir notre action auprès des enfants. Cet événement se clôturera par un moment de convivialité.

Outre les adhérents, déjà mobilisés, nous comptons sur la participation à cet événement de toutes les personnes intéressées par la découverte de cette activité dispensée par Hélène Ginovart, professeure formée au Hatha yoga, adepte du yoga Iyengar, certifiée Bernadette de Gasquet, certifiée Vinyasa.

Vous êtes **intéressé.es** ? Pour cela, contactez Hélène au **06 40 64 37 47**
Ou par mail à « latelierduyoga17@gmail.com »



L'an dernier, dans cadre des Mystères de la Pelle, le Commissaire Maigret a résolu avec le concours de tous les enquêteurs amateurs à identifier l'inconnu de la baie.

Cette année, un nouveau défi se profile, **il s'agit d'identifier l'assassin de P. Walton.**

En équipe, en famille, entre amis, déguisés années 70 ou pas, en voiture ou en moto... La Brigade de Saint Trop Pelle emmenée par l'incorrigible Maréchal des Logis Cruchot vous attend pour un nouveau rallye à énigmes le 18 Mai 2025.

Un bulletin d'inscription va bientôt être diffusé !!

Soyez attentif, vigilant et si vous souhaitez vous amuser et jouer... venez nous retrouver !

Vous avez des questions?

Notre contact : <https://24heuresdelapelle.fr>
email : lesmysteresdelapelle@gmail.com

SPORT POUR TOUS



Du nouveau pour l'association **Sport Pour Tous** :
Un cours de stretching postural le jeudi de 8h30 à 9h45.

Mais Sport pour tous c'est aussi :

- * un cours de Zumba le lundi de 18h30 à 19h30,
- * 4 cours de pilâtes le lundi de 19h45 à 20h45, le mercredi de 11h à 12h et de 12h à 13h et le vendredi matin de 10h 45 à 11h45,
- * 3 cours de renforcement musculaire le mercredi de 9h30 à 10h30, le jeudi soir de 18h30 à 19h30 et le vendredi matin de 9h30 à 10h30,
- * Et nos deux cours de stretching postural déjà en place le jeudi matin de 9h45 à 11h et le jeudi soir de 19h45 à 21h.

Elodie, Evelyne, Laure, Pascale, Sabine et Stéphanie sont là pour vous aider à rester en pleine forme.

N'hésitez pas à consulter notre site ou à venir découvrir un ou plusieurs de nos cours.



Les Amis du Livre souhaitent à leurs fidèles adhérents une très bonne année de lecture.

Au cours de l'année 2024, nous avons dû fermer au public un certain temps, à cause d'une panne informatique.

Malgré ce contre-temps, la fréquentation de la bibliothèque a néanmoins et heureusement augmenté. En effet, 3.443 lectrices ou lecteurs sont venus emprunter des ouvrages contre 3.320 l'année précédente, soit une progression de 3,7%.

Nous vous informons que notre concours annuel "Premier roman" a commencé, venez vous inscrire.

Pour info, notre Assemblée Générale se tiendra le 28 mars 2025 à 18h30 salle Simenon.

LIRE EST UN PLAISIR !



L'Ecole de Judo Jujitsu de Marsilly vous souhaite une bonne année 2025 sportive! à cette occasion nous vous présentons les membres de notre association.

En cette nouvelle année n'hésitez pas à nous retrouver pour pratiquer Judo, jujitsu, Taïso et petite nouveauté Chanbara pour petits et grands de 4 à 99 ans !

Vous pouvez également nous suivre sur nos réseaux sociaux, et les résultats de nos judokas lors des différentes compétitions.

Enfin retrouvez nous pour notre vide grenier le 4 mai !